

ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR UN ILOT DEMONSTRATEUR DE REVITALISATION – DEMANDE DE SUBVENTION DE SOUTIEN AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 Pôle Direction

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23

Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020, n° 163 du 30 septembre 2021 et n° 99 du 17 mai 2022 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu les compétences de la commune de Malaucène en matière d'urbanisme, d'aménagement et de voirie,

Vu la délibération du conseil départemental n°2020-564 en date du 11 décembre 2020, approuvant la mise en place du partenariat avec la Banque des Territoires relative au programme « Petites Villes de Demain » et la révision du dispositif départemental d'Aide à la Structuration de Projets de Territoires (ASPT),

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-33 en date du 26 mars 2021, approuvant le modèle de convention entre le département de Vaucluse et les bénéficiaires du programme « Petites Villes de Demain » en Vaucluse ;

Vu la délibération n°2021/034 du conseil municipal du 27 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » entre les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène, la Cove et l'Etat,

Vu la délibération n° 2022/024 du conseil municipal du 18 février 2022 approuvant la convention de soutien à l'ingénierie entre le Département de Vaucluse, les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène et la Cove,

Considérant que l'accompagnement du programme « Petites villes de demain » s'effectue au travers d'une étude portant sur la programmation et la faisabilité pour le réaménagement d'un îlot démonstrateur de revitalisation urbaine situé sur le périmètre de la Porte Cabanette, de la Grand Rue et de la Porte Béchon;

Considérant le plan de financement du projet (TTC) suivant :

	Coût TTC (en euros)	Financement TTC (en euros)		
Etude de programmation et de faisabilité Ilot démonstrateur de revitalisation urbaine	35 760 €	ASPT Département 84	3 576 €	10%
		Banque des Territoires	14 304 €	40%
		Commune-autofinancement	17 880 €	50%
TOTAL	35 760 €	TOTAL	35 760 €	100%

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Département de Vaucluse et de la Banque des Territoires dans le cadre de la convention de soutien à l'ingénierie au titre du programme « Petites villes de demain » dans lequel la Commune de Malaucène est partie-prenante une demande de subvention à hauteur de :

- 3 576 € pour le Département de Vaucluse
- 14 304 € pour la Banque des Territoires ;

Article 2 : De signer tous actes aux effets ci-dessus

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

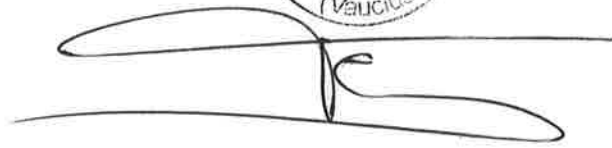
- ↳ Madame la Préfète de Vaucluse
- ↳ Monsieur le Trésorier principal de Monteux

Malaucène, le 06.02.2023

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la décision a été transmise en préfecture



Publiée le 14 février 2023